

SOCIETE NATIONALE DES EAUX DU BENIN



MARCHE DE SERVICES

PROCES-VERBAL DE REPRISE D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Avis d'appel d'offres n°017/25/SONEB/DG/PRMP/DECR/SPMP du 11/08/2025

Objet : Assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine en accord-cadre de deux ans, à bons de commande

Référence SIGMAP : S_DECR_100475

Source de financement : Budget autonome (Fonds propres)

Gestions : 2025-2026

Commencé le : 17 octobre 2025

Achevé le : 17 octobre 2025

Octobre 2025 *f*

Procès-verbal d'attribution provisoire

Objet : Dossier d'Appel d'Offres n° S_DECR_100475 relatif à l'assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine en accord-cadre de deux ans, à bons de commande

Mode de passation : Appel d'Offres Ouvert National

L'an deux mil vingt-cinq et le vendredi dix-sept octobre à 10 heures 15 minutes, les membres de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation des Offres (COE) ont procédé dans la salle de conférence du 3^{ème} étage de la direction générale de la SONEB, à l'attribution provisoire du marché cité en objet.

Ont pris part à cette séance conformément à la note de service n° 182/25/SONEB/PRMP/SP du 25 août 2025 :

- Président : Hugues MEHOU, PRMP
- Rapporteur : SOTTIN Virginie, représentant du DECR, Cheffe du Département Gestion des Risques
- Membres :

Administration	Nom et Prénom (s)	Qualité	Observations
PRMP/SONEB	ZIME MAKO Idayatou	Assistante PRMP	Avec voix délibérative
DF/SONEB	DOMINGO Prisca	Représentant/Comptable	Avec voix délibérative
DAAG/SONEB	AHOUANHOUN Max-Aurel	Chef du département des affaires juridiques, du contentieux et des archives/Juriste	Avec voix délibérative
GESCAR Assurances	HOUNZANDJI Amen	Courtier	Avec voix délibérative

Le présent procès-verbal de reprise d'attribution provisoire fait suite à la décision de la DNCMP de ne pas entériner les résultats d'évaluation des offres par PV n° 3346-09/DNCMP/CEA/25 du 22.9.2025, aux motifs détaillés dans le rapport de reprise d'évaluation des offres.

La prise en compte de ces observations a permis d'aboutir aux résultats présentés dans le tableau ci-dessous.

(Handwritten signatures and initials)

Les résultats d'analyse des offres se présentent dans le tableau de synthèse ci-après :

Lot unique	Intitulé : Assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine en accord-cadre de deux ans, à bons de commande
Procédures	
Mode de passation	Appel d'Offres Ouvert National
Justification	Néant
Référence de l'autorisation de l'organe de contrôle	Fiche N°2433-07/DNCMP/CEA/25 du 30 juillet 2025
Soumissionnaires	
- NOBILA ASSURANCES - SANLAM ALLIANZ BENIN ASSURANCES - L'AFRICAINNE DES ASSURANCES S.A. - SUNU ASSURANCES IARD BENIN	
Soumissionnaires écartés	
Soumissionnaires	Motifs
NOBILA ASSURANCES	Fourniture d'une seule preuve d'expérience générale au lieu de deux exigés dans le dossier d'appel d'offres. <i>(Critère de qualification)</i>
SANLAM ALLIANZ BENIN ASSURANCES	Offre économiquement moins avantageuse.
L'AFRICAINNE DES ASSURANCES S.A.	Offre économiquement moins avantageuse.
Attributaire	
Nom	SUNU ASSURANCES IARD BENIN
Montant proposé	287.971.260 TTC
Montant évalué (corrigé)	296.067.423 TTC
Principales dispositions permettant l'établissement du marché	
Objet du marché	Assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine en accord-cadre de deux ans, à bons de commande
Prix	296.067.423 TTC
Délai d'exécution	24 mois
Part de sous-traitance	Néant
Variante pris en compte	Néant

6

4

5

8

9

Au regard des informations inscrites dans le tableau ci-dessus, la Commission d'ouverture et d'Evaluation des Offres propose que le marché relatif à l'assurance globale dommages avec perte d'exploitation après incendie et perte d'exploitation après bris de machine en accord-cadre de deux ans, à bons de commande soit attribué à **SUNU ASSURANCES IARD BENIN** pour un montant **Toutes Taxes Comprise de deux cent quatre-vingt-seize millions soixante-sept mille quatre cent vingt-trois (296.067.423) FCFA.**

Le Président a clôturé la séance à 11 heures 33 minutes.

Fait à Cotonou, le 17 octobre 2025

Le Président



Hugues MEHOU

Le Rapporteur



Virginie SOTTIN

Les membres :



Max-Aurel AHOUANHOUN



Amen HOUNZANDJI



Idayatou ZIME MAKO



Prisca DOMINGO